



FOCUS

Le cercle de la compliance fête son premier anniversaire

Le cercle de la compliance est officiellement né en février 2011. Il est présidé par Daniel Tricot, ancien membre de la Cour de cassation, professeur de droit, arbitre et médiateur. Son objet est de sensibiliser avant tout les dirigeants et les cadres dirigeants français à ce qu'est la compliance, ainsi qu'aux enjeux (économiques et politiques) liés à son développement. L'approche promue par le cercle est résolument transversale.

Les commissions de travail visent à faciliter les partages d'expériences et l'échange de bonnes pratiques dans un climat de confiance. Pour cela, leurs travaux ne seront pas tous publiés.

Autres membres fondateurs : Catherine Delhaye (directeur juridique, éthique et compliance), Roxana Family (professeur de droit), Béatrix Laurent-Moulin (directeur juridique), Jean-Yves Trochon (directeur juridique) et Hugues Vallette Viillard (avocat).

Ce cercle est l'unique association en France entièrement dédiée à la compliance. Son objectif est de dépasser les approches par fonction pour tirer parti du meilleur de l'expérience des professionnels ayant à intervenir sur ces questions dans les entreprises. Le cercle cible ainsi avant tout les dirigeants et les cadres dirigeants. Deux raisons à cela : s'ils sont exemplaires dans leurs pratiques personnelles, alors ils arriveront à diffuser dans leurs entreprises des pratiques de compliance de qualité ; ils sont également les plus légitimes à porter un tel message.

Tout remonte à l'année 2009. Blandine Cordier-Palasse, docteur en droit, ancien avocat et directeur juridique, dirige alors la pratique juridique d'un célèbre cabinet de recrutement américain à Paris. Dans le cadre de ses activités, elle organise régulièrement des débats sur les questions de corruption, d'entente et de responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Philippe Montigny, président de l'agence **ETHIC** Intelligence France, est régulièrement invité à intervenir. Ces rencontres connaissent un beau succès, signe de l'intérêt de la place pour ces sujets. Un matin, à l'issue d'un de ces petits déjeuners, une avocate, Agnès Cloarec-Mérendon, vient les trouver tous les deux et leur propose d'approfondir ensemble leurs réflexions. S'en suivront trois séances de travail avec des représentants d'entreprises des secteurs de l'industrie et des services, américaines et européennes. Compte tenu de l'intérêt des échanges, le fruit de ce travail est présenté lors d'une rencontre, fin mars 2010, centré sur les enjeux business de la compliance. Le succès est patent, avec 180 personnes réunies, dirigeants, compliance officers ou directeurs des ressources humaines. L'association naîtra de la volonté des intervenants de fédérer les envies et les compétences ainsi réunies.

«Le plus difficile, dans la création de l'association, a été de trouver le président», raconte Blandine Cordier-Palasse. Et d'expliquer : «Il fallait une personne réellement indépendante, aux qualités

personnelles indiscutables et qui ne soit ni administrateur ni président de groupe, afin que cette femme ou cet homme ne constitue pas un risque potentiel pour l'association.» Les membres fondateurs identifient alors Daniel Tricot. Déontologue de Transparency France, président de l'association des docteurs en droit, membre d'Unidroit, arbitre international et médiateur, il refuse systématiquement tout mandat d'administrateur. Il lui faudra trois mois pour adhérer à l'objectif et accepter la proposition ; trois mois durant lesquels il rencontre au préalable chacun des membres de l'équipe et travaille le sujet en profondeur.

Pour agir, le cercle s'est doté de trois moyens principaux. Les commissions de travail visent à faciliter les partages d'expériences et l'échange de bonnes pratiques dans un climat de confiance. Pour cela, leurs travaux ne seront pas tous publiés. Une approche par thème et par secteur d'activité est privilégiée. Des conférences permettront de toucher un public plus large. Enfin, des publications serviront à faire rayonner les idées fortes, à même de sensibiliser la place aux enjeux les plus importants, les plus transversaux et réclamant une mobilisation importante.

Seules des personnes physiques peuvent devenir membre du cercle : «Le prix de l'adhésion est très raisonnable. Nous voulons réunir le plus grand nombre et en aucun cas se poser en club fermé, relais de l'influence de quelques uns», explique Blandine Cordier-Palasse.

On notera enfin que le cercle est pleinement sensibilisé aux batailles d'influence en préparation autour de la compliance au plan international. L'un des défis en la matière sera de ne pas faire avec la compliance ce qui s'est passé avec la loi américaine dite Sarbanes-Oxley. Gageons que le cercle, avec ses homologues européens, aidera les pays du vieux continent à se saisir du sujet pour imaginer et promouvoir leurs propres approches de la compliance. ■

Gabriel Mikulka